

R.—Il a dit qu'il en avait fait changer un à Portland, dans son voyage, en arrivant aux Etats-Unis.

Q.—A Portland, en revenant aux Etats-Unis ?

R.—Oui.

Q.—Guilmain a dit qu'en revenant aux Etats-Unis il avait fait changer un billet de \$10 à Portland ?

R.—Oui.

Q.—Vous a-t-il parlé s'il tenait beaucoup à conserver cet argent-là ?

R.—Non, il a dit que c'était pour dépenser, mais qu'il voulait conserver \$25 à \$30 pour revenir au Canada, qu'il y avait un procès.

Q.—Mais a-t-il dit qu'il devait revenir bientôt au Canada ?

R.—Je pense qu'il a dit qu'il devait revenir dans la semaine ensuite.

Q.—L'accusé vous a-t-il dit aussi s'il avait donné de l'argent à quelqu'un ?

R.—Non, il a dit qu'il avait laissé de l'argent chez lui, il n'a pas dit le montant.

Guilbault nous fait ensuite connaître qu'il était avec Guilmain quand ce dernier a été arrêté par le constable Ducharme et qu'il avait encore en sa possession une somme de \$51.25, appartenant à Guilmain. On se rappelle que Guilmain lui avait remis la veille une somme de \$110. Le *good time* à Sandford avait donc coûté la bagatelle de \$60.

Guilmain est arrêté et conduit à la station de police. Il proteste hautement de son innocence et fait de suite connaître à M. Aldéric-Martin que l'argent qu'il a dépensé follement depuis son arrivée à Biddeford provient de sa mère. Sa mère avait beaucoup d'argent sous sa tête-d'oreiller et il en a pris une partie. Sa mère le sait, d'ailleurs. Martin, qui connaît la pénurie de la famille Guilmain, ne veut point croire ces explications, envoie, pour acquit de conscience, quelqu'un demander à Mme Guilmain si son fils lui a volé de l'argent qu'elle avait dans sa tête-d'oreiller.